

Ref : 147626 / MBS

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI**
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE PILA-CANALE

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 16 Mai 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Michel Antoine BARTOLI, retraité, époux de Madame Odile Georgette PION, demeurant à PILA-CANALE (20123) Lieudit « Calzola » né à PILA-CANALE le 1^{ER} décembre 1911 et décédé à PILA-CANALE le 24 avril 2019.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil,

Sur la Commune de PILA-CANALE (20123), Lieu-dit Tangiacone, une parcelle de terre cadastrée section C numéro 537 pour une contenance de 03ha 47a 40ca conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr